

CHAPITRE XX.—COMMUNICATIONS

SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
SECTION 1. TÉLÉCOMMUNICATIONS.....	930	Sous-section 4. Services fédéraux de télécommunications et de l'électronique civiles.....	945
ARTICLE SPÉCIAL: L'expansion des télécommunications au Canada.....	931	Sous-section 5. Installations à microondes commerciales publiques et privées.....	950
Sous-section 1. Réglementation officielle des moyens de télécommunication.....	939	Sous-section 6. Services de radiocommunications divers.....	951
Sous-section 2. Statistique du téléphone et du télégraphe.....	940	Sous-section 7. Radiodiffusion et télévision.....	952
Sous-section 3. Services des télécommunications transocéaniques.....	943	SECTION 2. SERVICE POSTAL.....	960
		SECTION 3. LA PRESSE.....	962

On trouvera, à la page viii du présent volume, la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.

Section 1.—Télécommunications*

Les moyens de communication au Canada se sont établis en fonction des besoins du pays. De grands réseaux de téléphone, de télégraphe, de radio et de télévision, étroitement reliés, assurent un service efficace que les progrès de l'électronique ne cessent de perfectionner et d'accroître. Les communications ont dû faire face aux problèmes que l'étendue, la topographie, le climat et la faible population du pays ont aussi posés dans d'autres domaines. Ces obstacles ont été surmontés et le Canada possède aujourd'hui des moyens et des services de communication qui ne le cèdent en rien à ceux des autres pays et qui sont en quelque sorte uniques en leur genre. D'une part, il y a un groupe de compagnies téléphoniques qui collaborent pour assurer des services à l'échelle nationale et d'autre part, deux sociétés ferroviaires dont chacune assure des services s'étendant à l'ensemble du pays. Toutes les compagnies offrent un réseau de communications très complet. La transmission des émissions télévisées, l'échange de données, le télex, le téléphone traditionnel et les services classiques de transmission télégraphique s'interpénètrent et sont étroitement reliés. Les deux sociétés ferroviaires, l'une propriété publique, l'autre propriété privée, font concurrence aux groupes téléphoniques publics et privés. Cette situation de biens publics et biens privés,—tous en concurrence,—a servi les intérêts du Canada et pourrait fort bien constituer le prototype d'un service semblable à l'échelle internationale.

Tous les jours, on peut constater que de gigantesques efforts sont faits dans le domaine des communications,—des progrès impressionnants ont contribué à la création d'un système de communications mondial presque instantané, bien que ce ne soit qu'un début. L'INTELSAT (*International Telecommunications Satellite Consortium*) a ouvert de nouvelles perspectives pour la gestion et la mise au point d'un système de communications à l'échelle mondiale et le Canada, qui fait partie de cet organisme, est appelé à jouer un rôle de premier plan pendant longtemps dans le développement des télécommunications

* Les sous-sections 1 et 3 à 6 ont été revues à la Direction des télécommunications, ministère des Transports, Ottawa. Le texte de la sous-section 2 a été revu par la Division des transports et des services d'utilité, publique, Bureau fédéral de la statistique.